

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230630CM080 -

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE
Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Monsieur RENELIER a donné pouvoir à Monsieur OUARAB

Absents :

Madame ACQUART, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 10/07/2023
Nombre de conseillers votants : 31 Publication le 13/07/2023

20230630CM080 - Commission 1 - Convention de partenariat pour une journée nationale des assistant(e)s maternel(le)s

Les quinze Relais Petite Enfance couvrant les dix neuf communes suivantes de la métropole Orléanaise : Boigny sur Bionne, Chécy, Combleux, Fleury les Aubrais, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny les Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean de Bray, Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean le Blanc, Saint Pryvé-Saint-Mesmin, Saran, Semoy, organisent une journée en direction des assistants maternels du territoire.

Les objectifs de cette journée sont :

- Promouvoir et valoriser la profession des assistants maternels agréés
- Rassembler les professionnels autour d'une thématique liée à l'exercice de leur métier
- Optimiser les moyens des relais et travailler en partenariat

Cette journée aura lieu le samedi 14 octobre 2023 à la Passerelle de Fleury le Aubrais.

Il s'agit de la 6ème rencontre sur la métropole. Le thème retenu, issu des questionnaires renseignés par les Assistants Maternels, porte sur l'Alimentation avec une conférence animée par Virginie Prud'Homme, suivie d'ateliers avec différents intervenants tels que Naturopathe, Diététiciens, Ergothérapeutes ou Puéricultrice.

La participation de chaque commune est fixée au prorata du nombre d'assistants maternels agréés, sur la base d'une somme de 1.96€ par assistant maternel agréé sur son territoire, soit 323,40€ pour 165 assistantes maternelles. Cette participation est calculée à partir du coût des intervenants et du nombre de communes participantes. Cette estimation pourra être affinée si besoin jusqu'à la rédaction de la convention.

La dépense sera imputée au chapitre 6042 (430C)

Ce partenariat nécessitera la signature d'une convention avec les 15 gestionnaires de RPE de l'agglomération orléanaise participants. La mairie de Fleury les Aubrais engagera les dépenses liées à l'organisation de cette journée. Enfin, les signataires verseront chacun les montants indiqués à la convention afin de répartir les frais de façon équitable.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *d'approuver les termes de la convention à passer avec les communes : Chécy, Fleury les Aubrais, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean le Blanc, Saint Pryvé-Saint-Mesmin, Saran*
- *d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les avenants ultérieurs*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 4 juillet 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette MARTIN-CHABBERT